



Plateaux de coupe de rechange avant, droit et gauche

Groupe de déplacement Groundsmaster® 4000-D à partir de 2011

N° de modèle 30476—N° de série 312000001 et suivants

N° de modèle 30477—N° de série 312000001 et suivants

N° de modèle 30478—N° de série 312000001 et suivants

Instructions de montage

Retrait du moteur hydraulique (plateaux avant ou latéraux)

- Placez la tondeuse sur une surface plane et horizontale, abaissez les plateaux de coupe au sol, serrez le frein de stationnement, placez la pédale déplacement en position neutre, désengagez la PDF, coupez le moteur et enlevez la clé de contact.
- Enlevez les boulons qui fixent le moteur hydraulique au plateau de coupe (Figure 1). Soulevez le moteur du plateau et posez-le à l'écart sur une surface propre. Veillez à ne pas endommager l'accouplement en aluminium.

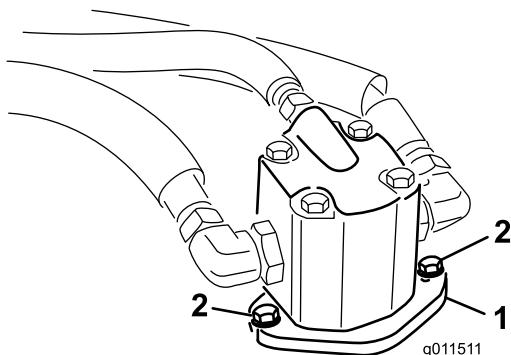


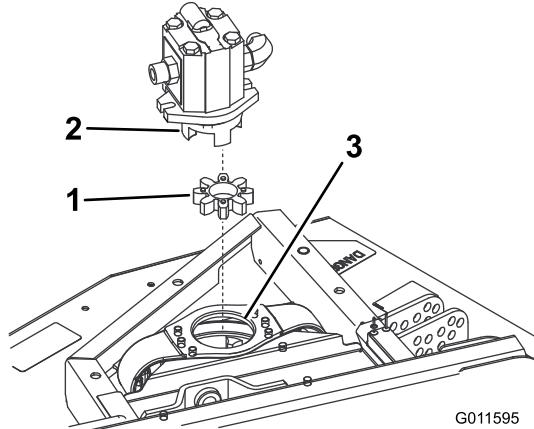
Figure 1

1. Moteur hydraulique

2. Boulons de montage

- Retirez le l'amortisseur en étoile en élastomère de l'accouplement de poulie intérieur. Vérifiez son usure et remplacez-le le cas échéant. S'il est en bon état, mettez-le de côté pour le montage sur le nouveau plateau avant (Figure 2).

Remarque: Vérifiez l'usure du moyeu de l'amortisseur en étoile et remplacez-le au besoin (Figure 2).



G011595

Figure 2

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 1. Amortisseur en étoile | 3. Accouplement de poulie |
| 2. Moyeu d'amortisseur en étoile | |

Remplacement du plateau avant

- Enlevez les goupilles fendues et les axes de chape qui fixent les chaînes de hauteur de coupe à l'arrière du plateau de coupe (Figure 3). Mettez les goupilles et les axes de côté en prévision du montage sur le nouveau plateau avant.

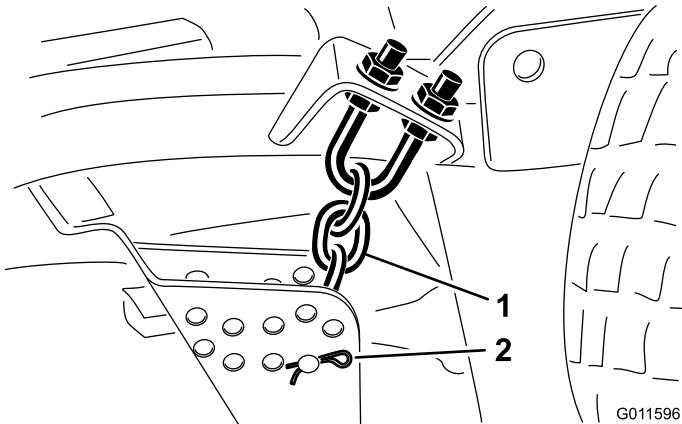


Figure 3

1. Chaîne de hauteur de coupe
2. Axe de chape et goupille fendue
2. Retirez les boulons, les rondelles et les contre-écrous qui fixent chaque support de rotule de bras de relevage au tube de bras de pivot (Figure 4).

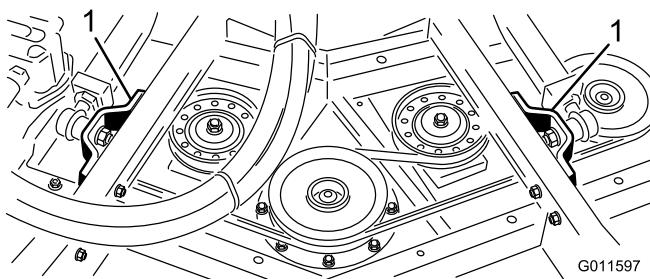


Figure 4

1. Support de rotule de bras de relevage (2)
3. Écartez le plateau de coupe du groupe de déplacement.
4. Glissez le nouveau plateau de coupe en position et fixez-le au groupe de déplacement en inversant les opérations de la procédure de retrait.

Remplacement du plateau latéral

1. Retirez la goupille fendue et l'axe de chape qui fixent la biellette de hauteur de coupe au support de hauteur de coupe du plateau (Figure 5).

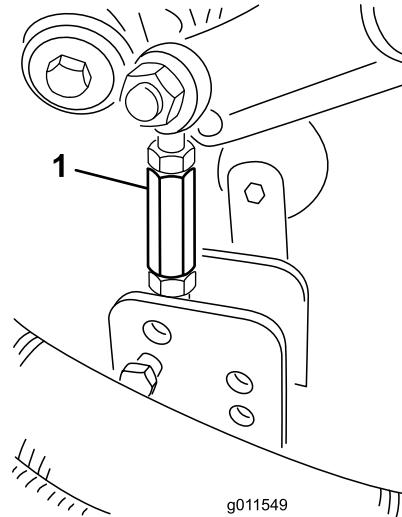


Figure 5

1. Biellette de hauteur de coupe
2. Retirez les (8) boulons, rondelles et contre-écrous qui fixent le support de bras de relevage aux supports du plateau de coupe (Figure 6).

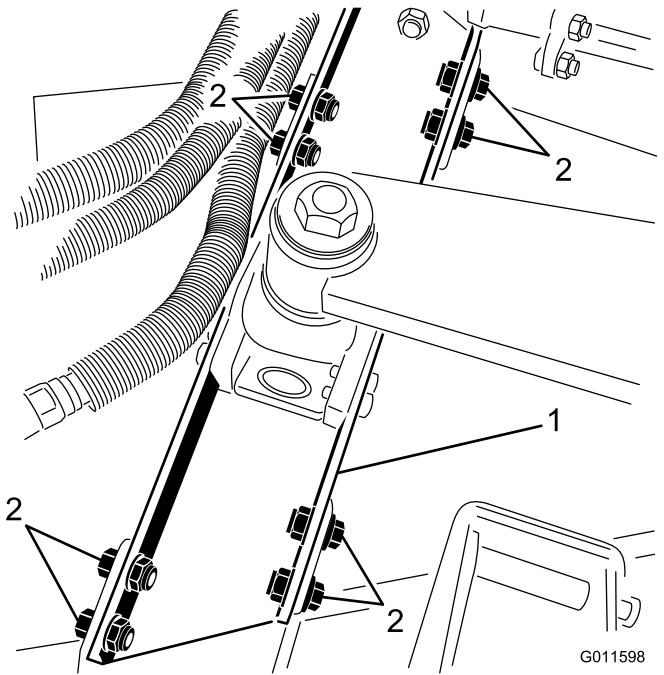


Figure 6

1. Support de bras de relevage
2. Boulons, rondelles & contre-écrous de fixation (8)
3. Écartez le plateau de coupe du groupe de déplacement.
4. Glissez le nouveau plateau de coupe en position et fixez-le au groupe de déplacement en inversant les opérations de la procédure de retrait.
5. Vérifiez l'alignement du plateau par rapport au groupe de déplacement comme suit :

- A. Placez la machine sur un sol stable, plat et horizontal.
- B. Placez un bord d'équerre ou une règle droite contre la soudure du plateau comprenant l'ensemble fourche pivotante (Figure 7). N'utilisez pas la fourche pivotante même.

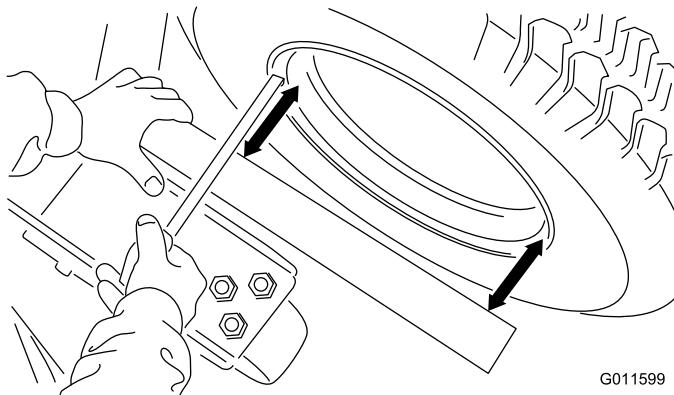


Figure 7

Remarque: Pour tenir compte de l'état de la surface de travail et du réglage d'équilibrage du groupe de déplacement, il est recommandé de faire un essai de coupe et de vérifier les résultats obtenus avant de commencer la tonte proprement dite. Reportez-vous au Manuel de l'utilisateur pour les procédures de mise à niveau du plateau de coupe.

- C. Mesurez la distance du rebord de jante intérieur (pas du rebord extérieur) à la règle droite en deux points, comme indiqué à la Figure 7. Les irrégularités de la jante et de la peinture font du rebord extérieur un point de mesure peu fiable. Ces deux mesures doivent être identiques à 3 mm près.
- D. Si un défaut d'alignement est détecté, desserrez l'écrou de blocage sur le côté tige du bras amortisseur du plateau latéral (Figure 8). Réglez l'accouplement pour le corriger ; il tournera librement dans le tube amortisseur. Tous les réglages doivent être effectués avec le côté tige du bras amortisseur boulonné sur le plateau.

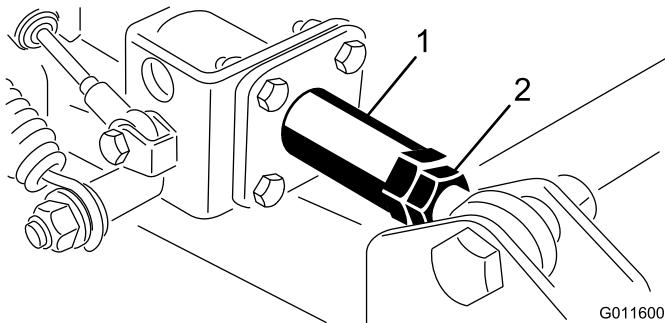


Figure 8

- 1. Accouplement
- 2. Écrou de blocage

- E. Relevez et abaissez le plateau de coupe et vérifiez à nouveau les dimensions pour obtenir l'alignement correct. Serrez l'écrou de blocage à 155 Nm. sur l'ensemble bras amortisseur.



La garantie intégrale Toro

Garantie limitée

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Lorsqu'une condition couverte par la garantie existe, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.

* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie ?

Il vous incombe de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits commerciaux ou au Concessionnaire de produits commerciaux agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits commerciaux ou d'un concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant les droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

À titre de propriétaire du produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une déclaration au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque. Une garantie séparée peut être fournie par le fabricant de ces accessoires.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés. Les réclamations sous garantie pourront être refusées si le Programme d'entretien recommandé pour votre produit Toro et énoncé dans le *Manuel de l'utilisateur* n'est pas respecté.
- Les défaillances du produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces non durables, sauf si elles sont défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour, etc.
- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les conditions constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.

Autres pays que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer les informations de garantie, adressez-vous à l'importateur Toro.

- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux.
- L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés, etc.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète :

Les batteries ion-lithium à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Le remplacement des batteries, aux frais du propriétaire, peut être nécessaire au cours de la période de garantie normale du produit.

Remarque : (batterie ion-lithium uniquement) : Une batterie ion-lithium est couverte uniquement par une garantie pièces au prorata de la 3^{ème} à la 5^{ème} année, basée sur la durée de service et les kilowatts heures utilisés. Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* pour tout renseignement complémentaire.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, nettoyage et polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du moteur :

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour de plus amples détails, reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.